

## PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS D'EQUIPEMENT

### LES DOTATIONS VOTEES PAR LA REGION SONT ACCORDEES, SOIT :

---

#### SOUS FORME DE SUBVENTION :

La région accorde une subvention aux EPLE pour qu'ils achètent eux-mêmes un équipement strictement défini. Les lycées perçoivent cette subvention **environ 4 semaines** après le vote en commission permanente.

#### EN GESTION DIRECTE :

la région accorde aux EPLE des équipements achetés par la collectivité auprès d'un fournisseur retenu après le lancement d'une procédure de marchés publics. Dans ce dernier cas, les équipements sont livrés dans le cadre des procédures suivantes

1. **Les marchés à bons de commande classiques** : la région établit les bons de commande immédiatement après délibération de la commission permanente
2. **Les marchés à bons de commande multi attributaires** : après délibération de la commission permanente, la région met les fournisseurs en compétition et désigne l'attributaire du bon de commande en commission d'appel d'offres. Un bon de commande est alors établi par la région.
3. **Les marchés à bons de commande sur catalogue** : les lycées doivent solliciter puis approuver les devis effectués par les sociétés titulaires du marché. La région établit ensuite les bons de commande.

**TABLEAU PRESENTANT LES DIFFERENTES PROCEDURES**

TYPE DE PROCEDURE	ETAPES A EFFECTUER AVANT LA LIVRAISON DES EQUIPEMENTS	OBJET DU MARCHÉ
<b>MARCHES A BONS DE COMMANDE CLASSIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vote des dotations en commission permanente (CP)</li> <li>• Envoi de la délibération votée en CP au contrôle de légalité en préfecture</li> <li>• Notification des dotations aux établissements</li> <li>• Le Pôle Lycées envoie les bons de commande aux fournisseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre d'usinage vertical MPMI</li> <li>• Dupli copieurs</li> <li>• Laboratoires multimédias de langues</li> <li>• Matériels audiovisuels analogiques</li> <li>• Meubles multimédias</li> <li>• Photocopieurs</li> <li>• Plateaux de self</li> <li>• Salles multimédias</li> <li>• Tours à commande numérique MPMI</li> <li>• Véhicules</li> </ul>
<b>MARCHES A BONS DE COMMANDE MULTI TITULAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vote des dotations en CP</li> <li>• Envoi de la délibération votée au contrôle de légalité en préfecture</li> <li>• Notification des dotations aux établissements</li> <li>• Désignation du titulaire du bon de commande par le commission d'appel d'offres après remise en compétition des candidats attributaires de ces marchés</li> <li>• Le Pôle Lycées envoie les bons de commande aux fournisseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activation réseaux</li> <li>• Assistance technique réseaux</li> <li>• Matériels audiovisuels numériques</li> <li>• Matériels informatiques</li> </ul>
<b>MARCHES A BON DE COMMANDE SUR CATALOGUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vote des dotations en CP</li> <li>• Envoi de la délibération votée au contrôle de légalité en préfecture</li> <li>• Notification des dotations aux établissements</li> <li>• Prise de contact du fournisseur avec le lycée pour établir le devis sur lequel devront être précisées les références exactes des équipements en raison du choix à effectuer par les établissements et les dimensions, coloris, gamme...</li> <li>• Envoi du devis par le lycée à la région annoté de la mention « bon pour accord » et signé du proviseur</li> <li>• Le Pôle Lycées envoie les bons de commande aux fournisseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appareils de mesure et de laboratoires</li> <li>• Matériels de sport</li> <li>• Mobilier d'accueil-réunion</li> <li>• Mobilier d'internat</li> <li>• Mobilier de direction et sous-direction</li> <li>• Mobilier de restauration</li> <li>• Mobilier de secrétariat</li> <li>• Mobilier informatique</li> <li>• Mobilier scolaire</li> <li>• Mobilier de laboratoires et d'ateliers</li> <li>• Tableaux</li> </ul>